

Rapport de représentation des décisions

Note de synthèse et d'informations transmise aux conseillers communautaires

A Jouet-sur-l'Aubois, le 25 mars 2025

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Communautaire
qui se tiendra

Le Jeudi 03 avril 2025 à 18h30

Au siège social de la Communauté de Communes des Portes du Berry à Jouet Sur l'Aubois.

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Olivier HURABIELLE

ORDRE DU JOUR:

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire du 20 février 2025.

BUDGETS-FINANCES (Budget Principal, Budget E/J/F, Budget SPANC, Budget OM, Budget GEMAPI)

- **Décision n°1** : Approbation des comptes financiers uniques 2024 (5 budgets)
 - Il s'agit de voter les comptes financiers uniques
- **Décision n°2** : Projets investissements 2025 :
 - Il s'agit de définir les projets d'investissement pour l'année 2025.
- **Décision n°3** : Affectation du résultat (budget Principal)
 - Il s'agit d'affecter le résultat afin de couvrir le besoin de financement en section d'investissement
- **Décision n°4** : Vote des taux d'imposition
 - Il sera proposé aux conseillers communautaires de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière non bâtie et d'augmenter la CFE.
- **Décision n°5** : produit attendu GEMAPI
 - Compte tenu des charges financières au budget GEMAPI, il sera présenté le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget.
- **Décision n°6** : Propositions de budgets 2025
 - Il s'agit de voter les quatre budgets 2025 de la communauté de communes (Budget Principal, Budget E/J/F, Budget SPANC, Budget GEMAPI).
- **Décision n°7** : Autorisation de la fongibilité des crédits
 - Il sera proposé d'autoriser M. Le Président à réaliser des virements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (pour les budgets en M57).
- **Décision n°8** : Dépenses à imputer au 6232
 - Les collectivités territoriales doivent procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

PERSONNEL

- **Décision n°9** : Taux avancement de grade
 - Il vous sera proposé de définir les taux d'avancement de grade

PLVA

- **Décision n°10** : Projet de convention départementale pacte territorial France rénov'
 - Il vous sera proposé d'adhérer au pacte territorial

ENFANCE JEUNESSE

- **Décision n°11** : Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs
 - Il vous sera demandé de valider le règlement intérieur
- **Décision n°12** : Mini camps 2025
 - Il vous sera demandé de valider les mini-camps 2025
- **Décision n°13** : Subvention Bulle jeunesse
 - Il vous sera proposé d'attribuer une subvention à bulle jeunesse
- **Décision n°14** : Installation d'un système de climatisation au bâtiment enfance
 - Il vous sera proposé de retenir une entreprise pour l'installation de la climatisation au bâtiment enfance

SANTE

- **Décision n°15** : Proposition recrutement de médecins
 - Il vous sera proposé d'étendre la convention déjà signée pour le recrutement de deux médecins

- **Point sur les dossiers en cours**
- **Questions diverses**